

Communiqué de Presse

Mise en distribution du troisième acompte sur dividende 2018 Calendrier indicatif du détachement du dividende au titre de l'exercice 2020

Paris, 13 mars 2019 – Le Conseil d'administration, réuni le 13 mars 2019, a décidé la mise en distribution d'un troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018, d'un montant de 0,64€/action, conformément à la décision du Conseil du 25 octobre 2018, identique aux premier et deuxième acomptes sur dividende au titre de l'exercice 2018 et en hausse de 3,2% par rapport aux trois acomptes et au solde versés au titre de l'exercice 2017. Conformément à la quatrième résolution de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2018, l'option pour le paiement de cet acompte sur dividende en actions nouvelles de la Société sera proposée aux actionnaires y compris aux détenteurs d'*American Depositary Shares* (ADS) admis aux négociations sur le New York Stock Exchange.

Conformément aux annonces sur la politique de retour à l'actionnaire faites le 8 février 2018, de façon à éviter toute dilution liée à l'émission d'actions nouvelles, le Groupe procédera au rachat de ces actions nouvellement émises en vue de leur annulation.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement de ce troisième acompte est fixé à 49,30 €/action, égal à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le Conseil d'administration du 13 mars 2019, diminuée du montant net de cet acompte sur dividende, sans décote, et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance immédiate et feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris.

Les actionnaires et les détenteurs d'ADS recevront ce troisième acompte, et pourront opter pour son paiement en numéraire ou en actions nouvelles en adressant leur demande à leurs intermédiaires financiers, selon le calendrier suivant :

En 2019	<u>Actionnaires</u>	<u>Détenteurs d'ADS</u>
Détachement du dividende	19 mars	15 mars
Période d'option pour le paiement en actions nouvelles	21 au 28 mars (inclus)	19 au 25 mars (inclus)
Paiement en numéraire (<i>à défaut d'option pour le paiement en actions nouvelles</i>)	5 avril	12 avril
Livraison des actions (<i>en cas d'option pour le paiement en actions nouvelles</i>)	5 avril	12 avril

Si le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018 pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires pourront recevoir soit le nombre entier d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où ils exercent leur option, la différence en numéraire, soit le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces.

Pour rappel, le Conseil d'administration a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée générale du 29 mai 2019, la reconduction de l'option pour le paiement du dividende en actions à compter du solde du dividende de l'exercice 2018.

Calendrier indicatif du détachement des acomptes et du solde du dividende au titre de 2020

Sous réserve des décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020, l'affectation du résultat et la mise en distribution du solde du dividende, le calendrier de détachement des acomptes et du solde du dividende relatifs à l'exercice 2020 sera le suivant:

Nature du coupon	Dates de détachement
1 ^{er} acompte	25 septembre 2020
2 ^{ème} acompte	4 janvier 2021
3 ^{ème} acompte	25 mars 2021
Solde	24 juin 2021

Ce calendrier indicatif concerne les dates de détachements relatifs aux actions admises aux négociations sur Euronext Paris.

À propos de Total

Total est un acteur majeur de l'énergie, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone. Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, notre ambition est de devenir la *major* de l'énergie responsable.

* * * * *

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué n'est produit qu'à titre informatif et ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Ce communiqué ou tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement. L'option de recevoir le paiement du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant de tout pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales ; les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et

s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions.